



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

langues et cultures régionales

Question écrite n° 71659

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'impérieuse nécessité d'une reconnaissance du provençal en qualité de langue régionale à part entière. En effet, par une curieuse volonté de globalisation gouvernementale, notre langue régionale s'est retrouvée être considérée comme un simple et vulgaire dialecte occitan, au mépris d'évidentes considérations historiques, et cela est d'autant plus regrettable qu'il semblerait que tantôt l'on veuille nier les caractères essentiels d'une langue riche, dont les spécificités phoniques, morphologiques, syntaxiques et graphiques sont particulièrement modernes, pour la fondre dans un moule occitan pour lequel il est souhaité une définition d'une graphie commune, voire même une formule commune littéraire comme au Moyen Age. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour corriger cette étonnante anomalie.

Texte de la réponse

Le classement et la nomination des langues sont traditionnellement des enjeux symboliques, et posent le choix des critères permettant de distinguer différents parlers en présence. Le critère retenu par les services de l'Etat pour identifier le provençal comme une variété de l'occitan est d'ordre linguistique, et pose que l'unité du domaine d'oc l'emporte sur sa diversité dialectale. Le nom et les caractères propres à chaque dialecte ne sont pas pour autant ignorés, aucun d'entre eux n'a vocation à unifier l'ensemble, tous sont de statut égal et il n'y a aucune volonté de globalisation de la part du ministère de la culture et de la communication. Les pouvoirs publics se bornent à prendre acte de la réalité que décrivent la plupart des chercheurs, mais aussi des créateurs, au moins depuis Mistral, prix Nobel de littérature, qui a toujours défendu avec force l'unité de la langue d'oc « des Alpes aux Pyrénées ». Il est vrai que les données linguistiques ne sont pas seules en jeu, et toute délimitation d'une aire linguistique fait intervenir d'autres considérations, notamment les usages sociaux concrets et les productions artistiques qui font qu'une langue est vivante. A cet égard, il faut laisser le processus historique accomplir son oeuvre, mais on peut supposer que, pour son rayonnement culturel, le provençal n'aurait rien à gagner à couper le lien organique et le dialogue vivifiant qu'il entretient avec les autres dialectes d'oc.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71659

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 126

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1664